



Séance du : 12 AOUT 2023  
Lieu : MAIRIE  
Heure : 8 heures 30  
Convocation : 02/08/2023  
Affichage : 02/08/2023  
Ouverture de séance : 8 heures 30

## COMPTE RENDU DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 02/08/2023

**Affiché le 16/08/2023**  
**Publié le /16/08/2023**

PRESENTS	VIVONI AP – MONTI MJ – VECCHIONI G – GUELFY P – DAMIANI M – GAZZINI JL – CICOLLI V GRAZIANI MH - DALL'OMO JM – VILLORESI R – CLEMENCEAU A – BURCHI L
ABSENTS	PAOLI K
POUVOIRS	RAFFALLI M à GRAZIANI MH - SCAGLIA V à MONTI MJ
SECRETAIRE	DAMIANI M

### QUESTIONS ORALES

- Spazziu RENAGHJU
- Séminaire Santa Catalina
- Rentrée scolaire

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 17 juin 2023
- Retrait de la délibération du 17 juin 2023 de la mise en vente des trois terrains (CAMPO DI PACE)  
Vente de deux parcelles à la marine de Siscu CAMPO DI PACE 750 m<sup>2</sup> le lot pour primo-accédants pour résidence principale impérativement (avec clauses notariées anti spéculative sur 10 voire 15 ans)
- Échange de parcelle communale (18 m<sup>2</sup>) avec Madame BIAGGI (13 m<sup>2</sup>) délaissé sur la route de Crosciano et prévoir enquête publique prix estimé 10€ le m<sup>2</sup>
- Retrait de la délibération du 18 décembre 2021 concernant la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIEEP  
Délibération pour nomination d'un délégué titulaire et de son suppléant pour siéger auprès du SIEEP

## **DECISIONS 12 AOUT 2023**

N°	DELIBERATIONS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV
2023 08 12 01	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUIN 2023	13	11	0	2	0
2023 08 12 02	DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC DE HAUTE CORSE	13	11	0	2	0
2023 08 12 03	CESSION DE DEUX LOTS VIABILISES MARINE DE SISCO	13	11	2	0	0
2023 08 12 04	DECLASSEMENT DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARCELLE CADASTREE C 1704	11	11	0	0	2
2023 08 12 05	ECHANGE DE TERRAIN ENTRE Mme BIAGI ET LA COMMUNE	13	11	0	0	2

Monsieur CLEMENCEAU rappelle que quand il prend la parole il le fait en tant qu'élue et que membre de Uniti per Siscu, les propos que j'ai pu tenir n'ont visé aucune personne morale ou physique.

La majorité a décidé de continuer à rédiger les procès-verbaux de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN

---

11 : POUR            2 : ABSTENTION

CESSION DE DEUX LOTS VIABILISES MARINE DE SISCO A 80 €/M<sup>2</sup>

---

Retrait de la délibération (annule et remplace) pour la vente de 3 lots à la Marine, car faire 3 lots impliquerait de faire une route,

11 : POUR            2 : CONTRE

## DECLASSEMENT DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARCELLE CADASTREE C 1704

---

### ECHANGE DE TERRAIN ENTRE Mme BIAGI ET LA COMMUNE

---

C'est à la demande du notaire de Madame BIAGI que le Maire propose le déclassement des 18 m<sup>2</sup> cédés par la commune sur la parcelle C 1704 en échange des 13 m<sup>2</sup> sur la parcelle C 697. Un emplacement réservé sera instauré pour garantir l'accès aux véhicules

11 : POUR                    2 : NE PARTICIPE PAS AU VOTE

### DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC DE HAUTE CORSE

---

- Monsieur Marcel RAFFALLI délégué titulaire représentant la commune au sein du SIEEP de Haute Corse
- Monsieur Gilbert FOUQUET délégué suppléant représentant la commune au sein du SIEEP de Haute Corse

11 : POUR                    2 : ABSTENTION

### QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur CLEMENCEAU prend la parole pour présenter un outil dont certaines communes se sont équipées : un compteur intelligent d'eau permettant des relèves comme pour le courant, de détecter les fuites. Le but étant de faire des économies. L'investissement est de l'ordre de 100 000 € subventionnable.

Eric a déjà abordé cette possibilité et cette solution sera étudiée

### POINT LEG PADOVANI

---

Deux professeurs souhaitent visiter la maison pour envisager un projet et voudraient que des études de faisabilité soient réalisées.

Le Maire rappelle que la commune n'engagera pas de dépenses ni sur les études ni pour la mise aux normes

La commune se prononcera sur l'acceptation du leg au plus tard au 31 décembre 2025

Monsieur CLEMENCEAU fait part des inquiétudes des habitants de BALBA quant à la constructibilité des terrains PADOVANI

Le Maire proposera lors de la révision du PLU que ces terrains soient classés en zone A ou en zone N

#### U RENAGHJU

---

Monsieur le Maire rappelle que désignation de l'architecte se fera le 4 septembre. Un appel d'offre a été passé pour la mission de contrôle technique du projet

Les demandes de subventions pour les études ont été acceptées à hauteur de 60 %

#### SANTA CATALINA

---

Monsieur le Maire rappelle que le 9 septembre à la salle des fêtes une conférence se déroulera pour le manoir de Santa Catalina et qu'il y aura une concertation